

CONVOCACTION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le 1^{er} décembre 2021, à 20 heures 30.

Ordre du jour :

- Permis de construire gîte.
- Achat terrain Gradion.
- Devis Cabinet Luc Blanchard, Géomètre Expert : délimitation du Traje Communal.
- Convention location de chasse.
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.
- Subvention collègue René Cassin.
- Questions diverses.

•En Mairie, le 25 novembre 2021

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} décembre 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas VIROT.

Présents : Franck BARRET, Michelle COMBET BLANC, Colette CONTET, Annick GUILLAUMOT, Bénédicte MAUSSIRE, Thomas PARICAUD, Vincent TERREAUX, Aurélien THEVENOT, Lionel VALDENNAIRE, Nicolas VIROT.

Absent excusé :

Absent non excusé : Pascal MENNESSIEZ

Annick GUILLAUMOT a été élue secrétaire.

➤ **22/2021 Permis de construire gîte**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les plans intérieurs, de coupe et de façade du projet de gîte au 63 grand'Rue.

Le terrain cadastré A91 est désigné bien sans maître, ce bien ne fait l'objet d'aucune appropriation juridique et peut être acquis par la commune au terme du respect de formalités substantielles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les plans intérieurs, de coupe et de façade du projet de gîte au 63 grand'Rue et autorise Mme Brigitte GARRET, architecte, à procéder à l'établissement du permis de construire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager une procédure auprès d'un notaire pour l'acquisition d'un bien sans maître.

- DESIGNNE Annick GUILLAUMOT comme représentante de la commune.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

23/2021 Achat terrain Gradion et désignation d'un représentant lors de la signature des actes administratifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le terrain cadastré ZB51 « En Gradion » d'une contenance de 5 080 m², appartenant à Monsieur Michel Mauvais pour la somme de 600 €.

Les communes ont la possibilité de faire des actes en la forme administrative.

A cet effet, le Maire, agissant comme simple officier public, reçoit les actes, leur confère l'authenticité, et en assure la conservation.

La Commune est représentée, non par son Maire qui reçoit l'acte, mais par un Conseiller Municipal qui agit au nom de la Commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle ZB51 au prix de 600 €.

DESIGNE Mme Annick GUILLAUMOT pour représenter la commune lors de la signature des actes administratifs jusqu'à la fin du mandat actuel.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

24/2021 Devis Cabinet Luc Blanchard, Géomètre Expert, délimitation du Traje Communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis du Cabinet Luc BLANCHARD, Géomètre Expert Foncier DPLG, concernant la mission de délimitation du Traje Communal au droit des parcelles A219 – 220 – 230 – 371 et 373.

Le devis d'un montant de 1 184.00 € HT se décompose de la façon suivante :

- Levé préalable des lieux : 320.00 € HT
- Réunion contradictoire et délimitation : 304.00 € HT
- Expertise et synthèse : 560.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis du Cabinet Luc Blanchard, d'un montant de 1 184.00 € HT.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

➤25/2021 Convention location chasse

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de cession d'un droit de chasse du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 avec l'ACCA de Chariez, la précédente convention se terminant le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'ACCA de Chariez pour un montant annuel de 150 €.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

➤ **26/2021 Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022**

Le conseil Municipal, en référence à l'article L1612-1 du CGCT, autorise l'ordonnateur à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants inscrits au budget 2021 par chapitre budgétaire, et doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés. Ces crédits seront repris obligatoirement au budget primitif 2022.

Budget Principal :

Chapitres	Budget 2021	25 %
Chapitre 020 Dépenses imprévues	3 577.00 €	894.00 €
Chapitre 20 Immo incorporelles	22 000.00 €	5 500.00 €
Chapitre 21 Immo en cours	92 250.00 €	23 062.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses investissement avant le vote du budget 2022.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

➤ **27/2021 Subvention collègue René Cassin**

Le collègue René Cassin de Noidans les Vesoul, nous sollicite au titre de l'année 2021 pour une demande de subvention d'un montant de 240 € pour 12 élèves de la commune scolarisés cette année au collège (20 € / élève).

Malgré la crise sanitaire, les enseignants souhaitent et espèrent pouvoir mener à bien certains projets éducatifs (sorties au Struthof et à Verdun, échange avec l'Allemagne, participation aux audiences du Tribunal, concours « Robot », ateliers divers.....)

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ACCEPTE de verser une subvention au Collège René Cassin de Noidans les Vesoul, d'un montant de 240 €.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

➤ **Questions diverses**

- Présentation de l'inventaire de l'Eglise : il est disponible pour en consultation en Mairie.
- Présentation de la commission diocésaine de l'art sacré qui donne des conseils sur les bâtiments religieux. Cette commission sera contactée au printemps 2022 pour l'église.
- Salle des fêtes : mise à disposition gratuite à la famille de la salle lors d'un décès (les frais de chauffage leurs seront facturés).
- Repas de anciens : cette année encore, face à l'épidémie, le repas de anciens n'aura pas lieu en janvier comme à l'accoutumée, le repas sera reporté au printemps si la situation sanitaire le permet.

Franck BARRET	Michelle COMBET BLANC	Colette CONTET	Annick GUILLAUMOT
Bénédicte MAUSSIRE	Pascal MENNESSIEZ ABSENT NON EXCUSE	Thomas PARICAUD	Vincent TERREAUX
Aurélien THEVENOT	Lionel VALDENNAIRE	Nicolas VIROT	